

A N N E X E I

REGLEMENT D'EXAMEN

Commun aux deux Options

EPREUVES	Coef.	Durée
1 - EPREUVES PRATIQUES (1) Exécution d'un ouvrage	10	8 heures
2 - EPREUVES ECRITES ET GRAPHIQUES ET ORALES		
2-1 Expression française	1	1 h 30
2-2 Dessin	3	4 h
2-3 Mathématiques appliquées	1	1 h 30
2-4 Technologie et prévention des accidents	2	1 h
2-5 Origines et styles	2	1 h
2-6 Economie familiale et sociale Législation du travail	1	20 <del>mn</del> mn avec 10 mn de préparation

(1) Pour l'ensemble des épreuves pratiques, une moyenne inférieure à 10/20 est éliminatoire.

Dans les épreuves autres que les épreuves pratiques, le zéro a un caractère éliminatoire s'il est maintenu par le jury.